

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Fixation des tarifs Prieuré de
Moreaucourt et service
patrimoine

Date de convocation :
23 novembre 2023

Date de séance :
30 novembre 2023

Date d'affichage :
5 décembre 2023

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 42

Jours et heures d'ouverture :
du lundi au jeudi
de 8h00 à 12h00
de 13h30 à 17h00
du vendredi de 8h30 à
12h00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le trente novembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Franqueville, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, CAPRON, ROUSSEL, DE ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,

Etaient absents, excusés :

Mmes SOUILLARD, LICOUR, Mrs PINCHON, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI BUTIN, BLAIZEL, PARMENTIER, BOULLET, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M HERBETTE

La séance étant ouverte,

Le Président propose de fixer les tarifs relatifs au prieuré de Moreaucourt et au service patrimoine de la CCNS tels que définis ci-dessous :

Location du prieuré de Moreaucourt : 100 €/jour

Visite commentée du prieuré de Moreaucourt (1h30) : 70 €

Visite commentée d'un autre site du territoire : 70 €

Visite commentée du prieuré de Moreaucourt ou d'un autre site du territoire pour les scolaires : Gratuit

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Approuve les tarifs relatifs au prieuré de Moreaucourt et au service patrimoine de la CCNS tels que définis ci-dessus.
- Dit que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} Décembre 2023.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 4 décembre 2023 et de sa publication le 5 décembre 2023.

